

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_107 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention relative à la mise à disposition des écoles publiques par la commune d'équipements et de prestations en personnel pour les activités physiques et sportives

Par délibération n°D2020_053 du 02 juillet 2020, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition des écoles maternelles et élémentaires d'un ensemble d'équipements publics et de prestations en personnel permettant d'organiser, au bénéfice des élèves, des activités pédagogiques dans le cadre du temps scolaire.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition d'équipements et de personnel dans une convention avec les services de l'éducation nationale. La convention fixe les moyens mis à dispositions, ainsi que les priorités d'intervention des agents.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le projet de convention avec la direction académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie

- **APPROUVE la convention relative à la mise à disposition des écoles publiques d'équipements et de prestations en personnel pour les activités physiques et sportives ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant- légal, à signer la convention**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI**



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22
Publication en ligne le 06/12/22
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD